

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 840

présenté par

M. Pancher, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 6 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'intention est bonne, pour répondre notamment au manque de moyens et à l'isolement de certaines petites écoles, nous estimons que cette proposition mérite un temps de réflexion et de concertation plus important.

En effet, la communauté éducative n'a pas été suffisamment consultée à ce sujet. Des craintes sont légitimes quant aux risques qu'un regroupement d'établissements scolaires puissent engendrer en termes de réductions de postes des directeurs, en termes d'éloignement et de rallongement de temps de trajet des élèves pour aller dans leur nouvelle école, et en termes de désertification de certaines zones.